

États financiers

Bureau du Conseiller sénatorial en éthique

Au 31 mars 2015



EY

Travailler ensemble
pour un monde meilleur

DÉCLARATION DE LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction du Bureau du conseiller sénatorial en éthique est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci joints et de tous les renseignements qui y figurent relatifs à l'exercice financier terminé le 31 mars 2015. Ces états financiers sont établis conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée. Certains des renseignements qui figurent dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations possibles et le jugement de la direction, et tiennent dûment compte de leur importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'inscription centralisée des opérations financières du Bureau du conseiller sénatorial en éthique.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément aux règlements prescrits et respectent les autorisations du Parlement.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication favorisant une compréhension suffisante des règlements, des lignes directrices, des normes et des responsabilités de gestion dans l'ensemble du Bureau du conseiller sénatorial en éthique.

Ces états financiers ont été vérifiés par Ernst & Young LLP, vérificateurs indépendants du Bureau du conseiller sénatorial en éthique.



Lyse Ricard
Conseillère sénatoriale en éthique et
Dirigeante principale des finances



Bonnie Marga
Adjointe à la dirigeante principale
des finances

Le 17 juin 2015

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au Conseiller sénatorial en éthique du
Bureau du Conseiller sénatorial en éthique

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du **Bureau du Conseiller sénatorial en éthique**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, les états des résultats et de la situation financière nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du **Bureau du Conseiller sénatorial en éthique** au 31 mars 2015, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables pour le secteur public.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Ottawa, Canada
Le 17 juin 2015

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Bureau du Conseiller sénatorial en éthique

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars

	2015	2014
	\$	\$
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer <i>[note 7]</i>	67 247	65 426
Indemnités de vacances et congés compensatoires	20 424	18 548
Total des passifs	87 671	83 974
ACTIFS FINANCIERS		
Montant à recevoir du Trésor	43 109	51 845
Débiteurs et avances <i>[note 6]</i>	24 596	14 137
Total des actifs financiers	67 705	65 982
Dette nette	19 966	17 992
ACTIFS NON-FINANCIERS		
Dépenses payées d'avance	3 708	—
Total des actifs non-financiers	3 708	—
Situation financière nette	16 258	17 992

Voir les notes afférentes aux états financiers

Bureau du Conseiller sénatorial en éthique

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE NETTE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	Budget	2015	2014
	\$	\$	\$
CHARGES			
Salaires et avantages sociaux	757 250	692 229	747 391
Installations	124 193	124 193	123 318
Services professionnels et spéciaux	345 000	21 889	60 794
Amortissement	—	—	1 872
Impression et communication	30 000	3 539	3 941
Services publics, matériel et fournitures	13 500	13 116	16 266
Déplacements	21 000	2 418	1 393
Total des charges et du coût de fonctionnement net	1 290 943	857 384	954 975
FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT			
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada		711 859	742 263
Variation du montant à recevoir du Trésor		(8 736)	21 483
Services fournis gratuitement par d'autres ministères [note 5]		168 850	183 054
Transfert des débiteurs à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada [note 8]		(12 855)	—
Total du financement du gouvernement		859 118	946 800
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement		(1 734)	8 175
Situation financière nette - début de l'exercice		17 992	9 817
Situation financière nette - fin de l'exercice		16 258	17 992

Voir les notes afférentes aux états financiers

Bureau du Conseiller sénatorial en éthique

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	2015	2014
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Coût de fonctionnement net	857 384	954 975
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	—	(1 872)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(168 850)	(183 054)
Paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages <i>[note 8]</i>	12 855	—
	701 389	770 049
Variations de l'état de la situation financière		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	10 459	(11 948)
Augmentation des dépenses payées d'avance	3 708	—
(Augmentation) des créditeurs et charges à payer	(1 821)	(9 401)
(Augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(1 876)	(6 437)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	711 859	742 263
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	711 859	742 263

Voir les notes afférentes aux états financiers

Bureau du Conseiller sénatorial en éthique

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2015

1. AUTORITÉ ET OBJECTIFS

Le Bureau du Conseiller sénatorial en éthique (le « Bureau ») a été créé par la *Loi sur le Parlement du Canada et certaines lois en conséquence*. Son mandat consiste à administrer et interpréter le *Code régissant les conflits d'intérêts des sénateurs* (renommé *Code régissant l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs*) adopté par le Sénat le 18 mai 2005 et modifié en 2008, 2012 et 2014.

Le mandat du Conseiller sénatorial en éthique comporte cinq grands domaines : avis et conseils, déclarations, enquêtes, communication et information et administration du Bureau.

Pour les besoins des présents états financiers, toutes les activités mentionnées ci-dessus sont comprises dans les activités du Bureau.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Autorisations parlementaires

Le Bureau est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au Bureau ne correspond pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public puisque les autorisations sont principalement fondées sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des opérations et de la situation financière nette et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers.

Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada

Le Bureau fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général au Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Bureau est déposée au Trésor et tous les décaissements faits par le Bureau sont prélevés du Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement du Canada.

Montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire à la fin de l'exercice entre le moment où une opération affecte les autorisations et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le Bureau a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

Bureau du Conseiller sénatorial en éthique

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2015

Comptes débiteurs et avances

Les comptes débiteurs et avances sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Une provision est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

Charges

Les charges sont enregistrées selon la comptabilité d'exercice :

- i) Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi.
- ii) Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les installations, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisées à titre de charges à leur coût estimatif.

Avantages sociaux futurs

- i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime ») qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les actifs et les passifs pour les prestations de retraite ne figurent pas à l'état de la situation financière du Bureau car la responsabilité revient au gouvernement du Canada. Les cotisations du Bureau au Régime sont passées en charge à titre de salaires et avantages sociaux dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Bureau envers le Régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le Bureau n'est pas tenu de contribuer pour les pertes actuarielles du Régime. Les pertes et les gains actuariels ne sont pas enregistrés dans les livres du Bureau car ils sont constatés dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada.

Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles ayant un coût initial de 2 000\$ et plus sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le Bureau amortit les immobilisations corporelles selon une méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation corporelle, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Logiciels	5 ans
Matériels informatiques	3 ans
Autres équipements et meubles	5 ans

Bureau du Conseiller sénatorial en éthique

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2015

Incertitude relative à la mesure

La préparation de ces états financiers exige la direction de faire des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants des actifs, des passifs et des charges présentes dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que des ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. AUTORISATIONS PARLEMENTAIRES

Le Bureau reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans l'exercice précédent, courant ou futur. Ainsi, les résultats nets du Bureau diffèrent selon qu'ils sont présentés suivant le financement octroyé par le gouvernement ou suivant la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

- a) Rapprochement du coût de fonctionnement net aux autorisations parlementaires de l'exercice en cours :

	2015	2014
	\$	\$
Coût de fonctionnement net	857 384	954 975
Ajustement pour les postes ayant une incidence sur le coût net de fonctionnement mais pas sur les autorisations		
Ajouter (déduire) :		
Amortissement des immobilisations corporelles	—	(1 872)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(168 850)	(183 054)
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	10 459	(11 948)
Augmentation des dépenses payées d'avance	3 708	—
(Augmentation) des créditeurs et charges à payer	(1 821)	(9 401)
(Augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	(1 876)	(6 437)
Total partiel	699 004	742 263
Ajustement pour les postes sans incidence sur le coût net de fonctionnement mais sur les autorisations		
Paiements de transition pour la mise en œuvre des paiements de salaires en arrérages	12 855	—
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	711 859	742 263

Bureau du Conseiller sénatorial en éthique

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2015

b) Autorisations fournies et utilisées :

	2015 \$	2014 \$
Crédit 20 – Dépenses de fonctionnement	1 059 500	683 894
Montants législatifs pour les avantages sociaux des employés	83 194	90 820
	1 142 694	774 714
Moins		
Autorisations périmées : Fonctionnement	(430 835)	(32 451)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	711 859	742 263

4. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Prestations de retraite : Les employés du Bureau participent au Régime, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2% par année de services ouvrant droit à une pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Québec et elles sont indexées à l'inflation.

Autant les employés que le Bureau versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2015, les charges s'élèvent à 56 872 \$ [2014 – 63 855 \$], soit environ 1,9 fois [1,6 fois en 2014] les cotisations des employés.

La responsabilité du Bureau relativement au Régime se limite aux cotisations versées. Les pertes et les gains actuariels sont constatés dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada.

5. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En vertu du principe de propriété commune, le Bureau est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'état du gouvernement du Canada. Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives à des fins d'efficience, d'efficacité et de prestation économique des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ne sont pas inclus dans l'état des opérations et de la situation financière nette du Bureau.

Bureau du Conseiller sénatorial en éthique

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2015

a) Services reçus gratuitement par d'autres ministères

Certains services sont considérés comme faisant partie intégrante du fonctionnement normal car ils ne sont pas toujours fournis gratuitement à tous les ministères. Ces services incluent les installations et certains avantages sociaux. Les coûts de ces services ont été constatés comme suit dans l'état des opérations et de la situation financière nette du Bureau :

	2015 \$	2014 \$
Services reçus gratuitement		
Installations	124 193	123 318
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	44 657	59 736
Total	168 850	183 054

b) Autres opérations entre apparentés

Le Sénat du Canada fournit des services et achète des biens et services au nom du Bureau. Le coût de ces biens et services est inclus dans les présents états financiers. Le coût des services fournis par le Sénat du Canada au Bureau étaient 24 342 \$ [2011 – 21 806 \$].

Le tableau ci-après illustre les montants des comptes créditeurs et débiteurs auprès des autres ministères, organismes et sociétés d'état :

	2015 \$	2014 \$
Débiteurs	24 346	13 887
Créditeurs	1 006	10 363

6. DÉBITEURS ET AVANCES

Le tableau suivant présente de l'information sur les débiteurs et avances du Bureau :

	2015 \$	2014 \$
Débiteurs – Autres ministères, organismes et sociétés du gouvernement	24 346	13 887
Avances	250	250
Total des débiteurs et avances	24 596	14 137

Bureau du Conseiller sénatorial en éthique

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2015

7. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Le tableau suivant présente de l'information sur les créditeurs et charges à payer du Bureau :

	2015	2014
	\$	\$
Débiteurs – Autres ministères, organismes et sociétés du gouvernement	1 006	10 363
Créditeurs – Entités externes	10 324	11 922
Total des créditeurs	11 330	22 285
Charges à payer	55 917	43 141
Total des créditeurs et charges à payer	67 247	65 426

8. TRANSFERTS DES DÉBITEURS À TRAVAUX PUBLICS ET SERVICE GOUVERNEMENTAUX CANADA

Le gouvernement du Canada a mis en œuvre les paiements de salaires en arrérages en 2014-2015. Par conséquent, un paiement ponctuel de 12 855 \$ a été versé aux employés et sera recouvré des employés à l'avenir. La transition vers les paiements de salaires en arrérages s'inscrit dans l'initiative de transformation qui remplace le système de paie et permet également de simplifier et de moderniser les processus de paie. Ce changement apporté au système de paie n'a pas eu d'incidence sur les charges du Ministère. Cependant, outre la création d'un compte débiteur intérimaire, cela a occasionné l'utilisation des autorisations de dépenses supplémentaires par le Ministère. Avant la fin de l'exercice, ce compte débiteur intérimaire a été transféré à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, qui est responsable de l'administration du système de paie du gouvernement.

9. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Bureau a des contrats pluriannuels pour ses locaux avec Travaux publics et services gouvernementaux Canada. Ces contrats sont fournis sans frais au Bureau. Les montants estimés pour les prochaines années sont comme suit :

	\$
Année terminée le 31 mars 2016	122 395
2017	11 628
	134 023

